

FO confirme sa signature pour le plan salarial 2023 afin de soutenir le pouvoir d'achat !

A l'issue des négociations, grâce à l'action intersyndicale et à la forte mobilisation des salariés notamment sur les sites industriels et logistiques pendant plusieurs jours, la Direction a fait un vrai grand pas en proposant une évolution salariale en 2023 plus favorable...

Une mobilisation qui paie !

Dès le 17 janvier, la mobilisation très suivie dans les sites industriels et logistiques a rendu le mouvement visible dans la presse et bien sûr auprès de la Direction... Les salariés grévistes de ces sites ont engagé une perte de leurs salaires qui bénéficiera à tous ! Félicitons aussi les salariés du tertiaire qui ont signé la pétition ou se sont déclarés en grève par solidarité avec les salariés des sites de production. **Tous ensemble nous sommes plus forts !**

Devant la pression et à l'issue de nos négociations, la Direction a ajouté **1,3%** au budget d'augmentations, **majoration exceptionnelle** au regard des précédentes années. Nous avons également pu obtenir...

- Pour les OATAM : un **plancher d'AG à 100€** garantissant une AG supérieure à 4% jusqu'à un salaire de 2500€,
- Pour les I&C : **pour la 1^{ère} fois une AG** afin de garantir une hausse de salaire de base pour tous, et nous avons demandé que 100% des cadres profitent du STIP/SIP (rapprochez-vous des équipes **FO** si vous êtes concernés).

Une réponse nécessaire pour répondre aux attentes et à l'engagement de tous les salariés !

Propositions finales suite aux négociations...

	OATAM	I&C
• Budget global (application 1^{er} avril 2023)	5,0%	5,0%
- Augmentation Générale (AG)	4,0% (avec plancher mini. de 100€)	2,3% (sauf IIIC)
- Augmentation Individuelle (AI)	1,0%	2,7%
- Budget AI égalité Femmes / Hommes	0% (intégré à l'AI)	0% (intégré à l'AI)
• Mesures annexes (application 1^{er} avril 2023) :		
- SMSE : Grilles et barèmes Schneider avec effet sur primes d'ancienneté	1,5%	
- Valorisation des primes d'équipe (jour, nuit, week-end)	1,8%	N/A
- Commission de suivi + Revoyure en Septembre	Oui	
- Restauration : Revalorisation des tickets Restaurant	6,7% passant à 9,87 €	
• Exemples : AG sur Salaire moyen base + primes ou STIP	1^{er} proposition	Proposition avec signature
- Ouvrier 190/225 + Ancienneté >15 ans : 2000€ brut / mois	AG : + 40 €/mois	AG : + 104,5 €/mois
- Tech/Admin 285 + Ancienneté >15 ans : 3300€ brut / mois	AG : + 66 €/mois	AG : + 137,5 €/mois
- Cadre II + STIP 10% (perf. = 100%) : 4650€ brut / mois + 10%	AG : + 66,5 €/mois	AG : + 117,5 €/mois

FO défend toujours votre fiche de paie !

Depuis 2021, les actions intersyndicales et les mobilisations des salariés autour de leurs équipes **FO** ont permis d'augmenter notre pouvoir d'achat et de redistribuer les très bons résultats de l'entreprise :

2022 : Budget global 3,1% + 1% prime exceptionnelle (salariés hors STIP/SIP) + 2% d'AG en septembre + SMSE 3,7% + Primes équipes 1,7% + Prime PPV de 600€ (salaires <2800€)

2023 : Budget global 5% + SMSE 1,5% + Primes 1,8%

= + 11% en moyenne sur nos salaires en 2 ans grâce aux actions de nos équipes !

Dans ce contexte, FO signe cet accord des NAO 2023 permettant d'avoir un budget d'augmentations suffisant pour récompenser le plus grand nombre !

